

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-13-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

Nombre de Membres

| Membres en exercice | Présents | Votants |
|---------------------|-----------|--|
| 45 | 34 | 34 + 7 pouvoirs |

Date de convocation

10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délégation des Aides à la pierre – Programmation 2021 de logements locatifs sociaux

N° de délibération : 13

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 34 | 41 | 41 | 0 | 0 | 0 |

Rapporteur : M. DOSE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est délégataire de compétence des aides à la pierre pour la période 2021-2026. A ce titre, elle décide de l'attribution des aides de l'État aux opérations de logements sociaux produits sur son territoire.

Une programmation annuelle est fixée par la Communauté de Communes pour l'exercice 2021, priorisant les opérations répondant aux objectifs de son 5^{ème} Programme Local de l'Habitat qui prévoit notamment une production de 70 logements locatifs sociaux par an. Les dotations de l'État sont maintenues sur la base d'un montant moyen de subvention de 7 698€ par PLA-I proposés (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Pour mémoire, il est attendu, en fonction des opérations, un minimum de 30 % de logements financés par ce type de prêt PLA-I, destinés aux populations les plus

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-13-DE
Préfecture de la Mayenne
Date de réception préfecture : 02/12/2021

prévisions exceptionnelles faites des petites opérations pour lesquelles une dérogation peut être proposée.

2 opérations sont d'ores et déjà identifiées pour cette année, nécessitant des agréments en 2021 :

- Le bailleur social ADOMA a déposé une demande pour la création d'une pension de famille adossée au bâtiment accueillant le foyer de travailleurs migrants situé au 28 rue du Val de la Tuilerie à Pompey. Le projet prévoit la création de 25 logements PLA-I dont 10 PLA-I adaptés. Il est proposé d'affecter 25 agréments au bailleur.
- Le Bailleur Social 3F Grand Est, a déposé une demande d'agrément pour 6 logements dont 2 PLA-I et 4 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) route de Frouard à Liverdun. Il est proposé d'affecter les 6 agréments au bailleur.

Il sera donc réservé une enveloppe de crédits délégués de l'État de 263 846 € pour l'année 2021, correspondant à 27 logements en PLA-I (7 698€/logement) dont 10 PLA-I adaptés dont la subvention est majorée de 5 600 €/logement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation de logements sociaux établie pour 2021 dans le cadre de la délégation des aides à la pierre conformément au tableau ci-joint.

AUTORISE le Président à notifier aux bailleurs les décisions d'attribution et d'agréments et de signer toutes les conventions liées à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC